



DEL- 2024 - 062

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 16

**OBJET :**  
  
**CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
ENTRE LA  
COMMUNE ET  
L'ASSOCIATION  
CROC LOISIRS**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M  
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme  
BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU  
C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V.,  
Mme LAMBERT B.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme  
PASQUEREAU C.,

**POUVOIRS :**

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

**SECRETAIRE :** M SOURISSEAU B.

-----  
**Considérant** le projet initié et conçu par l'association « Croc'Loisirs », pour :

- Répondre à un besoin de mode de garde pour les enfants de la commune et des villages de proximité lors des temps péri et extra scolaires,
- Soutenir, promouvoir, créer des animations éducatives en direction des jeunes générations en lien avec un projet éducatif déterminé en fonction des besoins et attentes du public cibles,

**Considérant** les orientations de la politique éducative de la collectivité,

Il est donné lecture de la proposition de convention de partenariat avec l'association.  
Cette convention décrit les:

- Objectifs et description du service
- Rôles, missions et tâches de l'association et de la collectivité
- Modalités économiques, financières et comptables
- Moyens mis à disposition par la collectivité
- Dispositions relatives à l'utilisation du matériel
- Aménagement de la périscolaire
- Nettoyage et entretien des locaux et maîtrise des énergies

- Responsabilités et assurances
- Modalités de suivi et d'évaluation
- Communication et publicité
- Durée, avenants, résiliation

Sur proposition du Maire,  
Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à l'unanimité à cette convention de partenariat,**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention**

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le

21 OCT. 2024

**Certifié exécutoire par le Maire**  
**Publié ou notifié le : 21 OCT. 2024**



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp of the Municipality of Regrippière.

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,**  
**Pascal EVIN**



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp of the Municipality of Regrippière.

